

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2019

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – JEHL Pascal - FRITSCH Christine - KREDER Régis - SCHMITT Clarisse — BALLAND Sandra – CASPAR Lucien – HEINRICH Claude — GUTH Thierry – THOMANN Sabrina - HUCK Audrey - KEMPF Jacques — STEYDLI Jean-Marc – STOECKEL Joël - UHL Christophe – WEBER Sylvain -

Absents excusés :

DUTTER Vincent ayant donné procuration à GUTH Thierry,
FAIVET ANNE ayant donné procuration à HUCK Audrey
MATHIEU Arnaud donne procuration à KUHN Bruno
HEINRICH Chantal

Absente :

EHRHART Elisabeth
HIPPI Isabelle - 5^e absence consécutive, non excusée et constatée au registre des délibérations.
Selon l'art L 2541-10 du CGCT, la conseillère cesse d'être membre du conseil municipal.

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno KUHN à la Mairie le 08 juillet 2019 à 19 Heures 30, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
 - 2.1. Installation d'un conseiller municipal après démissions
3. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES
 - 3.1. Restauration et mise en valeur des cours d'eau (Landweggraben) sur le périmètre de la CCRM
 - 3.2. Extension des réseaux d'eau et d'assainissement rue de la Promenade
4. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 17/06/2019
5. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES
 - 5.1. Droit de préemption urbain
6. DIVERS ET COMMUNIQUE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2019

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire

DESIGNE Mr GUTH Thierry comme secrétaire de séance

ADOpte A L'UNANIMITE

2. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

2.1. Installation d'un conseiller municipal après démissions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 18 juin 2019 Madame AUBERT Virginie lui fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale à compter de la même date.

Selon l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet du Bas-Rhin en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame SELLET Angélique, suivante immédiat sur la liste « ENSEMBLE, CONSTRUISONS L'AVENIR DE HILSENHEIM » dont faisait partie Madame AUBERT Virginie lors des dernières élections municipales, a également souhaité démissionner par lettre du 25/06/2019

Le suivant immédiat de cette même liste est alors Monsieur CASPAR Lucien. N'ayant réceptionné aucun courrier de désistement, ce dernier est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Le Maire lui souhaite la bienvenue et lui donne la parole pour se présenter.

3. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES

3.1. Restauration et mise en valeur des cours d'eau (Landweggraben) sur le périmètre de la CCRM

Mr OUTREY Benoît, technicien « Milieux Aquatiques et Risques Associés » auprès du SDEA, a présenté et commenté ce dossier en préambule.

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 des objectifs ont été fixés relatifs à la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre d'ici 2027 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen avec la mise en place d'un SDAGE et SAGE III.

Un programme de restauration et de mise en valeur des cours d'eau du périmètre des compétences de la CCRM a été définie.

Pour la 4^{ème} année de travaux, la restauration du cours d'eau « Landweggraben » est concernée.

Ses berges souffrent :

- d'un défaut d'entretien (arbres vieillissants, cassants, malades)
- d'une forte couverture végétale et rivière trop ombragée
- d'une dégradation du lit mineur avec une rivière surcalibrée avec une forte sédimentation,
- de peu d'écoulement
- d'une importante présence de ragondins.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2019

Des actions d'amélioration sont proposées telles que :

- le traitement de la végétation
- le resserrement du lit mineur et renforcement des berges
- la création d'habitats favorables à la vie aquatique

Les travaux localisés selon la carte ci-dessous devront respectés un calendrier bien défini en respect avec l'arrêté du 15 mars 2002



Des difficultés subsistent au vu :

- du morcellement des parcelles et du recueil de l'avis favorable des propriétaires/exploitants en amont des travaux
- de l'accès au site par de gros engins
- de la rive droite bien souvent forestière (peu d'accès facile)
- des périodes d'intervention pour les travaux et d'exploitation par les exploitants

L'enveloppe financière pour ces travaux est estimée à 150 000 € HT, pour 600 ml de berges

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

Maitre d'œuvre : SINBIO

Financement : Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80 % et la CCRM à hauteur de 20 % dans le cadre de la taxe Gémapi.

Le conseil municipal, entendu au préalable, en ses explications Mr OUTREY,

et après délibéré,

DEDICE de souscrire aux travaux dont le démarrage pourrait se faire au courant de l'année 2020 après concertation et accords entre les différents intéressés.

DECIDE d'organiser une réunion publique avec les différents propriétaires/exploitants, l'ONF et Prestataire de service

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2019

AUTORISE le Maire à notifier cette décision au Président de la CCRM

SOULEVE la problématique des déversoirs d'orage où il conviendrait de trouver une solution.

ADOpte A L'UNANIMITE

3.2. Extension du réseau d'eau et d'assainissement rue de la Promenade

Afin de pouvoir desservir en eau et assainissement les futures constructions qui vont être érigées dans la rue de la Promenade, il convient de prévoir une extension de ces réseaux.

Le SDEA a été sollicité pour établir un chiffrage pour ces extensions de réseau dont le montant estimé s'établit respectivement à :

- 7 200 € TTC pour les travaux d'eau potable (80 ml)
- 31 200 € TTC pour les travaux d'assainissement (110 ml)

Ces travaux sont portés à la charge de la commune.

Mr le Maire rappelle qu'une PVR avait été instaurée par le conseil municipal en décembre 2008 et complétée en avril 2009 pour cette rue.

Les propriétés foncières concernées sont situées à 80 m de part et d'autre de la rue. Une participation est due par mètre carré de terrain desservi.

Après délibéré, le conseil municipal

DECIDE de faire réaliser les travaux d'extension des réseaux eau & assainissement

DECIDE d'inscrire au budget principal 2019 la dépense évaluée à 38 400 € TTC

VOTE les crédits comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21531 (21) - 6421 : Réseaux d'adduction d'	7 200,00	1318 (13) - 6421 : Autres	7 616,00
21532 (21) - 6421 : Réseaux d'assainissement	31 200,00	1641 (16) - 6421 : Emprunts en euros	30 784,00
	38 400,00		38 400,00
Total Dépenses	38 400,00	Total Recettes	38 400,00

ADOpte A L'UNANIMITE

4. **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 17/06/2019**

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 préalablement transmis aux conseillers

est approuvé par 19 voix POUR et 1 voix CONTRE (KEMPF Jacques)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2019

5. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES
--

5.1. Droit de préemption urbain :

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

LE CONSEIL PREND ACTE

Mr FAHRNER Maurice quitte la salle à 21 h et donne procuration à JEHL Pascal

6. DIVERS ET COMMUNIQUEES

- ✓ Attribution d'une subvention de 350 000 € dans le cadre de la DETR pour la salle multisports
- ✓ Choix des teintes pour le Trespa – Couleur Terracotta F4161
- ✓ Bardage bois des murs : Mocopinus G0000 Incolore
- ✓ Plafond bac perforé RAL 9016
- ✓ Des piquets ont été plantés afin de matérialiser l'emprise de la future salle de sports
- ✓ Prochain conseil municipal le 30/09
- ✓ Le lycée Jean-Pascal BLAISE est prêt à réaliser l'aménagement de la salle de classe n°1 à compter de la prochaine rentrée scolaire ; pour mémoire un crédit de 4 000 € avait été inscrit au budget 2019
- ✓ Pré-tournée maisons fleuries le 25/07 et tournée maisons fleuries le 08/08.
- ✓ Festivités du 13 Juillet. Rappel à tous les conseillers. Vin d'honneur : le service sera assuré par le club de Handball
- ✓ Déroulement du marché aux puces en septembre dans les rues du village et notamment place de la mairie et rues adjacentes
- ✓ Les feux tricolores seront installés de manière définitives avant la rentrée des classes.
Le réseau électrique sera implanté sur le trottoir en face de l'école/périscolaire afin de préserver l'enrobé récent. Une place PMR sera aménagée ainsi qu'un arrêt de bus le long de la rue à hauteur du trottoir côté périscolaire.

PLUS PERSONNE NE SOUHAITANT PRENDRE LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 21H35.

Fait à HILSENHEIM le 09/07/2019
Le Maire
Bruno KUHN